

CONSULTATION

COTISATION ANNUELLE 2024-2025

ET

AGA 2023

Avant-propos

Les ordres professionnels doivent tenir une consultation afin de permettre à leurs membres de donner leur avis quant au montant de la cotisation annuelle, et ce, en vertu du *Code des professions*. Les membres sont donc sollicités dans le cadre de deux consultations. La première doit être lancée au moins trente (30) jours avant la tenue de l'Assemblée générale annuelle (AGA) et a pour but de permettre à tous les membres de s'exprimer à ce sujet par écrit. La deuxième consultation se tiendra lors de l'AGA, après que les résultats de la première consultation auront été présentés par la directrice générale et secrétaire de l'Ordre. Lors de sa prochaine réunion, le conseil d'administration tiendra compte de ces commentaires avant d'adopter le montant définitif de la cotisation.

Les membres de l'Ordre réunis en assemblée générale seront également invités à approuver la rémunération des administrateurs élus, incluant celle de la présidence de l'Ordre, et à nommer les auditeurs indépendants de l'Ordre.

Documents d'information

- > Prévisions budgétaires pour l'exercice **2024-2025**
- > Projet de résolution relative à la cotisation pour l'exercice **2024-2025**
- > Proposition de rémunération des administrateurs élus **2024-2025**



Pour participer à la première consultation

Si vous désirez participer à la première consultation, **CLIQUEZ ICI** pour remplir le formulaire électronique prévu à cet effet. La consultation se terminera le 9 octobre 2023.

Cotisation annuelle 2024-2025

Le conseil d'administration procède annuellement à un exercice de réflexion pour déterminer le montant de la cotisation. Cette analyse vise à établir un juste montant pour permettre à l'Ordre de réaliser pleinement son mandat de protection du public, de maintenir une bonne situation financière et d'éviter l'imposition aux membres d'augmentations ponctuelles, importantes, de la cotisation. À la lumière des résultats de l'exercice financier 2022-2023, de l'évolution de l'état des revenus et dépenses 2023-2024, d'un projet de prévisions budgétaires 2024-2025 de même que des objectifs fixés dans la planification stratégique 2020-2024, **le conseil d'administration propose d'augmenter de 20 \$ le montant de la cotisation pour 2024-2025.**

Ainsi, en 2024-2025, le montant de la cotisation prévu par le conseil d'administration se situerait à 670 \$. À celui-ci s'ajoute la contribution à l'Office des professions et les taxes applicables. Une prime d'assurance responsabilité-professionnelle est aussi payable (12 \$ pour la majorité des membres et 66 \$ pour ceux qui exercent en pratique privée).

Résolution du conseil d'administration

CONSIDÉRANT que le nombre de membres se maintient d'année en année et qu'on prévoit une baisse de membership dans les prochaines années ;

CONSIDÉRANT que les possibilités de financement sont limitées pour diversifier les revenus de l'Ordre ;

CONSIDÉRANT la volonté des administrateurs de doter l'organisation des ressources humaines suffisantes pour réaliser sa mission correctement et avec diligence ;

CONSIDÉRANT la volonté des administrateurs d'avoir une gestion saine des avoirs de l'Ordre ;

CONSIDÉRANT les efforts déployés pour maintenir l'évolution des dépenses à des niveaux raisonnables et ainsi maintenir un équilibre budgétaire ;

Le conseil d'administration a résolu d'augmenter la cotisation annuelle de 20 \$ pour l'exercice 2024-2025, et ce, pour une cotisation totale de 670 \$, à laquelle s'ajoute le montant de la contribution à l'Office des professions perçue par l'Ordre, la prime d'assurance responsabilité professionnelle et les taxes applicables.

Historique des montants de cotisation de l'OCOQ et de l'évolution du membership

2016-2017	\$567	2578
2017-2018	\$587	2584
2018-2019	\$595	2624
2019-2020	\$604	2612
2020-2021	\$616	2619
2021-2022	\$625	2668
2022-2023	\$635	2655
2023-2024	\$650	

Comparatif des ordres professionnels en santé mentale et relations humaines

Ordres professionnels	Cotisation 2023-2024	Membres au 31-03-2023
Physiothérapeutes (et technologues)	559 \$	9 449
Psychoéducateurs	604 \$	5 681
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux	610 \$	16 082
Conseillers d'orientation	650 \$	2 665
Criminologues	680 \$	1 741
Ergothérapeutes	682 \$	6 380
Psychologues	692 \$	9 291
Orthophonistes et audiologistes	734 \$	3 763
Sexologues	702 \$	1 018
Sage-Femmes	1 873 \$	296

Questions concernant la cotisation

Nous vous présentons ci-dessous quelques éléments de réponse en lien avec les commentaires et questions reçus au cours des consultations des dernières années.

La question des services offerts aux membres de l'OCCOQ

D'emblée, rappelons que, en conformité avec la mission de protection du public qui leur est dévolue par le législateur, les activités des ordres professionnels doivent être essentiellement orientées vers l'actualisation de cette mission (ex. : surveillance de la pratique, enquêtes du bureau du syndic, discipline, etc.). L'encadrement de la pratique des membres de l'OCCOQ vise donc à assurer la qualité des services d'orientation à laquelle le public est en droit de s'attendre, et à lui fournir des recours légaux, le cas échéant. Dans ce contexte, l'Ordre se doit d'agir auprès des c.o. qui font preuve d'un manque d'intégrité, de compétence ou de professionnalisme. De cette façon, la confiance envers les autres c.o. s'en trouve améliorée.

Voilà aussi pourquoi l'Ordre accorde une grande importance au soutien de ses membres dans le développement de leurs compétences. Ainsi, les services qu'il leur offre sont arrimés avec cet objectif et répondent à une diversité de besoins en termes de formation continue et d'amélioration de la pratique de l'orientation.

- > Portail Espace compétence
- > Variété de formations offertes en salle ou en ligne à des tarifs abordables (plus de 60 formations en ligne sont disponibles via Espace compétence)
- > Colloque et journées de formation continue
- > Offre d'un service-conseil en éthique et déontologie
- > Publications : guides de pratique, outils de références, magazine, infolettre, etc.
- > Offres spéciales (services financiers et assurances) établies dans le cadre de partenariats

La question de la reconnaissance de la profession de c.o. (promotion)

Tel que mentionné dans la section précédente, il est important de rappeler que les revenus de l'Ordre doivent servir prioritairement au financement adéquat de ses activités relevant de la protection du public (ex. : syndic, inspection professionnelle, discipline, révision des plaintes, développement des compétences, etc.).

Évidemment, la protection du public implique aussi de favoriser l'accès aux services d'orientation à toutes les clientèles. Pour ce faire, plusieurs moyens de communication doivent être déployés afin d'informer le public au sujet des services offerts par les c.o., des activités de l'Ordre visant à en assurer la qualité et des recours légaux auxquels il a droit. De façon générale, l'ensemble de nos communications a pour objectifs d'entretenir la confiance de la population envers le système professionnel, de renforcer la perception positive de l'apport sociétal de l'OCCOQ ainsi que de mettre en valeur l'utilité et la pertinence sociale des services d'orientation.

Ajoutons que les moyens de communication sont adaptés aux différents publics cibles (membres, grand public, institutions politiques, partenaires, médias, etc.), aux enjeux actuels et aux besoins qui en résultent, et ce, en respectant la capacité financière de l'Ordre. Par conséquent, la production de larges campagnes publicitaires demeure difficile considérant nos budgets limités.

Notre objectif est d'optimiser la confiance de la population envers le système professionnel ainsi qu'à renforcer la perception positive de l'apport sociétal de l'OCCOQ et de ses membres.

Principaux moyens de communication de l'OCCOQ (reconnaissance et promotion)

- > Site web de l'Ordre
- > Espace parents
- > Page Facebook (3 979 abonnés au 31 mars 2023)
- > Échanges de visibilité et participation à des événements (ex. : Éditions septembre, Journées de la persévérance scolaire, Academos, JeunesExplo, etc.)
- > Relations publiques et médias :
 - Nombreuses représentations de la présidence auprès des instances politiques et des partenaires. La revue de presse sur le site de l'Ordre présente le détail de la présence de l'ordre dans les médias.
<https://www.orientation.qc.ca/fr/salle-de-presse>

La question des autres sources de revenus de l'OCCOQ

De tout temps, l'Ordre a travaillé à diversifier ses sources de revenus (autres que celle de la cotisation des membres). Nous offrons une variété d'options de visibilité et d'annonces (ex. : sites web, publications, infolettre et colloque) aux organismes ou entreprises qui sont intéressés à joindre nos membres (plus d'une centaine sont répertoriés dans nos listes d'envoi), et ce, à des tarifs compétitifs ce qui génère annuellement des revenus de plus de 80 000 \$.

Nos activités de formation et nos colloques sont aussi une source de revenu nous permettant de financer une partie des infrastructures et du personnel encadrant le développement des compétences.

Finalement, du financement gouvernemental nous permet d'avoir un site exceptionnel pour les parents et des activités gratuites de formation sur la planification des services d'orientation au collégial.

Prévisions budgétaires 2024-2025

Dans le but de respecter les obligations dévolues par le *Code des professions* pour la tenue de l'assemblée générale, le conseil d'administration de l'OCOCOQ a adopté, lors de sa réunion du 9 septembre 2023, un projet de prévisions budgétaires pour l'exercice 2024-2025, année financière visée par la cotisation annuelle.

À des fins comparatives, nous incluons le budget prévu pour 2023-2024 (en cours actuellement).

Précisons aussi que ces prévisions budgétaires 2024-2025 sont issues d'une gestion rigoureuse et prudente des dépenses, mais qu'elles sont aussi préparées à partir des informations financières dont nous disposons présentement. Elles devront être revues et mises à jour en mars 2024.

	Budget 2023-2024	Prévisions budgétaires 2024-2025
Produits		
Cotisation annuelle	1 573 500 \$	1 620 600 \$
Admission et équivalence	35 000 \$	38 000 \$
Frais de réinscription et de retard	4 000 \$	5 000 \$
Frais d'administration	3 000 \$	5 000 \$
Publicité, vente de biens et de services	83 000 \$	83 000 \$
Activités de formation	100 000 \$	120 000 \$
Inscription colloque	185 250 \$	-
Commandites	10 000 \$	-
Subvention	76 025 \$	76 025 \$
Intérêts revenus	15 000 \$	25 000 \$
Autres revenus	61 000 \$	11 000 \$
	2 145 775 \$	1 983 625 \$
Charges		
Masse salariale	1 291 065 \$	1 386 354 \$
Locaux	138 800 \$	114 050 \$
Frais admin. et de bureau	68 000 \$	58 000 \$
Équipement – informatique	176 467 \$	135 364 \$
Honoraires	235 400 \$	179 000 \$
Frais corporatifs	198 350 \$	95 400 \$
Promotion et publicité	24 000 \$	24 000 \$
Perfectionnement	15 100 \$	15 600 \$
Divers	2 000 \$	2 000 \$
	2 149 182 \$	2 009 768 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(3 407 \$)	(26 143 \$)

NOTE : Ces prévisions budgétaires prévoient une augmentation des échelles salariales de 3 % et une augmentation de cotisation de 20 \$.

Rémunération des membres du Conseil d'administration

Rôle et responsabilité

Le conseil d'administration (CA) est chargé d'assurer la surveillance générale de l'Ordre ainsi que l'encadrement et la supervision de la conduite de ses affaires en conformité avec le *Code des professions*. Il veille à la poursuite de la mission de l'Ordre, voit à l'intégrité des règles de contrôle interne, dont celles de gestion des risques, et assure la viabilité et la pérennité de l'Ordre.

Il est attendu des administrateurs qu'ils se préparent et assistent à toutes les séances du conseil d'administration (minimum 6/année) ainsi qu'aux rencontres des différents comités auxquels leur participation est souhaitée. Les administrateurs doivent exercer leur fonction dans le seul intérêt de l'Ordre. Ils sont soumis à des normes d'éthique et de déontologie, dont le respect de la confidentialité. Ils doivent suivre les formations obligatoires prescrites par la Loi et celles requises par l'Ordre.

Le CA est formé de 12 membres, c'est-à-dire 8 conseillers d'orientation élus par les membres dans les régions, de 3 membres qui sont nommés par l'Office des professions du Québec pour représenter le public et d'un membre additionnel nommé par le Conseil d'administration parmi les membres de l'Ordre âgé de moins de 35 ans.

Rémunération des administrateurs élus (autres que la présidence)

Les administrateurs élus (autres que la présidence) qui participent aux séances du conseil d'administration ne sont pas rémunérés. Toutefois, les frais de séjour et de déplacement sont remboursés selon la *Politique de remboursement des frais de séjour et de déplacement en vigueur à l'Ordre*.

Les frais de transport sont remboursés à 0,52 \$/km + 0,10 \$/km avec un covoitureur. Les montants maximums admissibles pour les frais de repas, incluant taxes et pourboires, sont les suivants : déjeuner : 20 \$; dîner : 30 \$; souper : 40 \$. Un maximum de 300 \$ par nuitée est remboursé lorsque les personnes doivent se déplacer à plus de 100 kilomètres de leur lieu de résidence.

De plus, ils bénéficient de l'inscription gratuite au colloque et à la journée de formation continue, en plus du remboursement de leurs frais de séjour et de déplacement selon la politique citée précédemment pour la participation à ces activités.

Les administrateurs élus (autres que la présidence) qui participent aux différents comités du conseil d'administration reçoivent une rémunération basée sur des jetons de présence, et non sur une base annuelle, conformément à la *Politique de rémunération des administrateurs élus*. De plus, leurs frais de séjour et de déplacement sont remboursés, comme indiqué précédemment.

Actuellement, le montant des jetons de présence pour une journée de réunion est le suivant :

- > 2023-2024 : 311,91 \$.

Comparatif des ordres professionnels en santé mentale et relations humaines

Ordres professionnels	Jeton de présence (1journée)
Criminologues	200 \$
Sage-Femmes	300 \$
Conseillers d'orientation	311.91 \$
Ergothérapeutes	325 \$
Orthophonistes et audiologistes	343 \$
Physiothérapeutes (et technologues)	350 \$
Psychoéducateurs	350 \$
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux	375 \$
Psychologues	487.44 \$

Pour l'exercice 2024-2025, le conseil d'administration a résolu d'augmenter le montant des jetons de présence de 3 %.

- > Tarif horaire : 45,89 \$
- > Demi-journée : 160.61 \$
- > Journée complète : 321.23 \$

Résolution du conseil d'administration pour les administrateurs élus (autre que la présidence)

CONSIDÉRANT que le montant des jetons de présence des administrateurs élus n'ont pas augmenté depuis les deux dernières années,

il est recommandé d'approuver la rémunération des administrateurs élus (autres que la présidence) pour 2024-2025, conformément à l'article 104 du Code des professions.

Rémunération de la présidence

La rémunération de la présidence est établie selon les règles de la *Politique sur la rémunération des administrateurs élus*.

Actuellement, elle est embauchée 3 jours par semaine et son salaire est le suivant :

- > 2023-2024 : 77,86 \$/h (85 023 \$).

Un montant équivalent à 5 % de son salaire lui est versé dans un régime de retraite simplifié. De plus elle bénéficie d'un régime d'assurance collective dont une partie de la prime est assurée par l'Ordre. Un téléphone cellulaire lui est également fourni par l'Ordre. Les frais de séjour et de déplacement lui sont remboursés selon la *Politique de remboursement des frais de séjour et de déplacement* en vigueur à l'Ordre.

Pour l'exercice 2024-2025, le conseil d'administration a résolu de fixer le salaire de base pour le poste de la présidence à 88 651,91 \$, auquel s'ajoutent les avantages prévus à la *Politique de rémunération de la présidence*.

Cette rémunération est modulée en application du *Guide d'application des dispositions du Code des professions sur la tenue des assemblées annuelles* de l'Office des professions du Québec.

Éléments de base (revenus)

Salaire de base : **88 651,91 \$**

Autres allocations et avantages imposables et non imposables

Téléphone cellulaire : 1 235,00 \$

REER collectif (5 %) 3 650,85 \$

Partie de la prime d'assurance collective : 4 223,58 \$

RRQ : 3 567,51 \$

RQAP : 17,77 \$

Assurance-emploi : 763,91 \$

Total : **13 858,62 \$**

Total du salaire avec les avantages sociaux **102 510,53 \$**

Résolutions du conseil d'administration pour la présidence

CONSIDÉRANT le travail accompli et la satisfaction du CA à son égard ;

CONSIDÉRANT que les employés ont bénéficié d'une augmentation de 3 % en 2023-2024 et qu'une augmentation de 3 % est prévue pour 2024-2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il est de mise de faire des augmentations de salariales pour s'ajuster à l'augmentation du coût de la vie,

il est recommandé d'approuver la rémunération globale de la présidence 2024-2025, conformément à l'article 104 du Code des professions.

Vous avez des questions ou commentaires sur les informations présentées dans ce document ?

Vous trouverez sur [le site web de l'Ordre](#) :

- > L'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2023 ;
- > Le projet de procès-verbal de l'AGA 2022
- > Le rapport annuel 2022-2023 de l'OCCOQ incluant les états financiers audités
- > La *Politique de rémunération des administrateurs élus*
- > La *Politique de remboursement des frais de séjour et de déplacement*



Ordre des conseillers
et conseillères d'orientation
du Québec

1600, boul. Henri-Bourassa Ouest, bureau 510
Montréal (Québec H3M 3E2)

Téléphone : 514 737-4717 ou 1 800 363-2643
Télécopieur : 514 737-2172